

La boîte à mails



L'addiction à la niouze, il faut que je me méfie. Mais le fruit de la longue expérience de Jacques de Guenin laisse sans voix, il faut bien écrire quelques lignes. Je sou mets donc le texte joint. Je suppose qu'il y en aura d'autres.

Fruit décodant

Après quatre paragraphes d'analyse classique du monstre de 3500 pages qu'il faudrait réduire à 400 pages, voire 150, voici les audacieuses propositions du camarade longtemps "*responsable... de directions dans deux des plus grandes entreprises du monde*". Ah ! C'est simple et bref : terrassons le monstre une bonne fois, zéro page, suppression du code du travail.

"**On** aurait tout à gagner" ... Oh, le pronom personnel indéfini que les maîtresses et maîtres de l'école publique nous apprenaient à éviter !

Des "*contrats seraient librement négociés entre l'employeur (dont les multinationales parmi les plus grandes du monde ?) Et l'employé (dont les jeunes sans qualification, les personnes... asthéniques ou plus ou moins handicapées,... tout individu... si peu doué soit-il ?)*.

On préciserait les horaires : retour immédiat à quarante heures par semaine sans doute, puis à quarante huit heures peut-être ?

On fixerait les rémunérations, libérées du salaire minimum, *petit service ... petite rémunération* (1137 € net mensuel de SMIC 2015 cela ne peut pas continuer, n'est-ce pas?)

L'apport des personnes aux entreprises serait ainsi supérieur à ce qu'elles coûteraient, on embaucherait et personne ne serait *obligé de rester inactif*, ce serait le plein emploi....!

N'ayant pris la responsabilité que de petites structures de recherche, j'ai échappé aux maladies de la liberté, notamment de la liberté économique. Elles semblent se propager dans le milieu des directions de grandes entreprises et seraient rendues contagieuses par l'Index of economic freedom quand on en fait son livre de chevet.

Parmi les personnes dont l'apport à l'entreprise est considéré inférieur à ce qu'elles coûtent, il y a peut-être des jeunes ou des handicapés. Mais je crains que le coût différentiel soit bien plus élevé pour certains dirigeants à très hauts salaires, stock options, retraites faramineuses et autres parachutes dorés.

Les charges sont lourdes pour les petites entreprises. Elles le seraient moins si les plus grandes n'avaient pas recours aux paradis fiscaux pour annuler les leurs.

Une société sans code du travail dans un monde de paradis fiscaux* est un rêve vain. Le code du travail doit être simplifié. Mais il est une protection sociale nécessaire et restera défendu par les salariés.

Pour ma part, je reste à la conception républicaine de la liberté, associée à l'égalité, la fraternité et la justice. Serais-je conservateur?

* Hong Kong, Suisse, Luxembourg sont dans le groupe de tête de l'Index of economic freedom et dans le top ten de la liste des paradis fiscaux du magazine Forbes

Georges Grandin(P 58), georges.grandin545@orange.fr

Cet article est fondamental et doit être diffusé largement. On peut envisager que cet article paraisse avec une certaine publicité dans le site Intermines pour que chacun se l'approprie et le communique dans sa propre sphère.

François Vincotte (P 58), francois.vincotte@mines-paris.org

Comme sans doute beaucoup je réagis au libre propos de J de Guenin. Un moment j'ai pensé que c'était une blague ou un poisson d'avril, mais c'est la News de mai...alors? Vous pouvez lui

transmettre ma réaction ci dessous, et même le diffuser (sauf si c'est une blague !) Mais il doit y avoir pléthore.

Le libre propos de Jacques de Guenin dans la News 78 est un chef d'œuvre Machiavélien. « En feignant de donner des leçons aux rois, il en a donné de grandes aux peuples – Rousseau ». Je dois avouer qu'il m'a fallu, pour m'en rendre compte, arriver jusqu'à la phrase « en régime de plein emploi, la négociation entre un employeur et un salarié est favorable au salarié ». C'est-à-dire que cette négociation est défavorable au salarié si le marché du travail n'est pas saturé. Et soyons machiavéliques... pour l'employeur, un zeste de chômage lui assure la possibilité de proposer des contrats léonins. Restons donc vigilants.

Martine Vibert (P76), martine.vibert@mines-paris.org

Dans son excellent article Jacques de GUENIN oublie une caractéristique importante du CDT (Code du Travail) : dans de nombreuses professions il est complété et (paradoxe s'il en est) amendé voire contredit par les CCN (Conventions Collectives Nationales).

Ces textes sont eux-mêmes des monuments de plusieurs centaines de pages en évolution permanente.

Pour savoir si une disposition du CDT s'applique réellement – et comment elle s'applique- il faut décortiquer la CCN en vigueur.

A titre d'exemple, une loi récente fixe un minimum de 24 heures par semaine pour les contrats à temps partiel. Quiconque a eu besoin un jour d'un salarié à mi-temps, ou d'une femme de ménage 3h/semaine comprend que, si elle est réellement appliquée, cette mesure va détruire des emplois. Le débat est en cours dans les professions.

Jean-François Vignaud (N63), jfvignaud@wanadoo.fr

C'est toujours avec grand plaisir que je lis la Niouze. Conservant un lien ainsi avec la communauté des mineurs. J'ai lu toutes les réactions à propos d'une caricature que vous auriez publiée mais je n'en ai aucun souvenir et ne retrouve pas le numéro en question. Pourriez-vous me le renvoyer (il n'est pas dispo en ligne pour l'instant) ?

Après réception du dessin que nous lui avons envoyé:

Effectivement je l'avais lue, J'avais retenu en particulier le sujet à propos de notre camarade dont la femme et deux enfants ont disparus dans le vol MH370. Espérons qu'il aura un jour accès à la vérité sur ce qui s'est passé.

Quant à la caricature, j'y avais jeté un œil. J'avais ri (jaune) car elle représente une certaine vérité. Puis je l'avais oubliée... En quoi insulte-t-elle qui que ce soit ? Mystère. Ou alors peut-être tous ceux (hommes) qui se sentent et se pensent supérieurs aux femmes sans vouloir le reconnaître... les mêmes qui affirment qu'aujourd'hui en France dans la sphère professionnelle ou privée l'égalité est atteinte.

Bref, continuez sur ce ton. Un beau mélange de propos sérieux, originaux et légers...

Brigitte Calot (N90), bcalot@yahoo.fr

Je ne voudrais pas prolonger au delà du raisonnable la polémique sur le dessin de Luz, qui a déjà donné lieu à de pertinentes opinions, mais tous ces échanges m'ont inspiré quelques brèves réflexions sur l'humour.

Une des définitions de l'aptitude requise pour être sensible à l'humour est: "**La capacité à prendre suffisamment de recul pour se moquer de soi, de ses convictions et de ses croyances**". On pourrait croire que cette capacité est "proportionnelle" au degré d'instruction: Il n'en est rien. Si l'on regarde les deux extrémités opposées du spectre, on s'aperçoit que des gens très instruits sont totalement indifférents à l'humour (et fonctionnent au 1er degré...), alors que certains, n'ayant fait aucune étude, sont capables par leurs réflexions de déclencher fréquemment le rire. A quoi cela est-il dû? A première vue on serait tenté de penser que c'est génétique; mais il est possible, sinon probable, que cette tournure d'esprit spécifique ait été façonnée, via l'émergence de connexions neuronales, dès l'enfance, par l'environnement social.

Le problème est que c'est un domaine où le raisonnement, l'argumentation, les explications, ne peuvent faire ressentir à un interlocuteur les motifs du déclenchement du rire: par exemple, vous

ne convertirez jamais aux délices de l'humour british quelqu'un que ce dernier laisse totalement indifférent...

Il faut donc faire avec, et accepter nos différences. Quoique je m'interroge parfois sur la fragilité de certaines croyances quand un simple dessin peut générer un tel courroux...

Je sais bien qu'on peut rire de tout mais pas avec tout le monde, mais, que diable, un peu d'humour permet d'alléger des sujets quelquefois austères.

Pour ma part, j'apprécie beaucoup le genre d'humour de la niouze; j'espère que l'équipe de rédaction d'Intermines continuera dans cette voie, même si quelquefois elle dépasse les bornes des limites !

Jean Piniello (E58), j.m.piniello@wanadoo.fr

Merci à toute l'équipe pour ce que vous faites de la News des Mines, c'est vraiment un document agréable à lire, rempli de simplicité et d'humour, tout en ayant des sujets sérieux. Bravo pour cette qualité et surtout continuez !

Clémence Thiollier-Vallée (N99), clemencethiollier@yahoo.fr

"Je ne suis pas sûr que les quelques minutes supplémentaires qu'il accordait chaque jour à son employeur aient radicalement changé son déroulement de carrière. "

Peut-être qu'il dévouait ces minutes supplémentaires à ses loisirs, sa famille ou son sommeil? Il y a d'autres bonheurs que de regarder les rues de Paris à partir du métro, et d'autres manières d'utiliser son temps que pour son employeur. A vous lire on a l'impression qu'en semaine on n'a pas de temps libre, tout notre temps est dévoué à notre employeur. Et même pour un rythme métro-boulot-dodo, sans loisirs ni temps avec la famille, on peut faire moins de métro pour plus de dodo.

Geoffroy Brandicourt (P05), geoffroy.brandicourt@mines-paris.org